



Gelos, le 16 AVRIL 2020

Gisèle JANVIER, Provisure

Aux parents DE 3ème Prépa
Métiers

Objet : Suite confinement et suite continuité pédagogique

Madame, Monsieur,

Lors de son allocution aux français le 13 avril 2020, le Président a annoncé la poursuite du confinement jusqu'à, au moins, le 11 mai. **Une des hypothèses possible, serait un retour progressif à partir de cette date et que dans l'absolu, tous les élèves aient cours obligatoirement tout le mois de juin et jusqu'au 4 juillet.**

Pour autant, la continuité pédagogique à distance mise en œuvre depuis le début de confinement se poursuit et l'implication scolaire de votre enfant doit s'inscrire dans la durée. Pour l'instant, bien que les notes du confinement, ne comptent pas dans la moyenne, sachez que nous jugerons de l'assiduité de votre enfant par le retour du travail effectué, de façon individualisée.

Voici les informations que nous avons aujourd'hui quant à l'examen du DNB :

- les élèves seront évalués sur la base du livret scolaire, qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- le diplôme est délivré sur la base de niveau de maîtrise des compétences, eux-mêmes fondés sur l'appréciation du conseil de classe qui se prononce au 3ème trimestre de l'année de 3ème. Les notes obtenues en cours d'année fondent évidemment en grande partie son appréciation.

Si la réouverture des établissements le permet, le conseil de classe tiendra compte du résultat des évaluations passées par les élèves postérieurement à la réouverture des établissements.

Afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats, les notes éventuellement obtenues durant le confinement ne compteront pas pour l'obtention du diplôme.

- comme d'habitude, le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Ce jury se prononce déjà sur le fondement du livret de l'élève et des notes obtenues aux épreuves nationales. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève.

- **l'épreuve orale** qui porte en principe sur la soutenance d'un projet dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) **est supprimée**, afin de ne pas léser les candidats. En effet, la fermeture sur une longue période des collèges met de nombreux candidats en difficulté, dès lors qu'ils n'ont pas pu mener à bien leur projet ou leur parcours.

Voici les informations que nous avons aujourd'hui quant à l'orientation après la 3ème:

- **le professeur principal** continue à assurer le suivi du projet d'orientation de votre enfant. **N'hésitez pas à lui demander des informations** sur le calendrier, les possibilités qui s'offrent à votre enfant après la 3e, un conseil sur la formation qu'il juge la plus adaptée au profil de votre enfant.

Le professeur principal échange avec l'ensemble de l'équipe éducative lors des conseils de classe qui sont maintenus et organisés à distance : le conseil de classe du 2e trimestre donne son avis sur les vœux provisoires d'orientation que vous avez formulés, le conseil de classe du 3e trimestre émet un avis sur les vœux d'orientation.

Le calendrier habituel est maintenu :

Mai - Juin : formulation de vœux définitifs d'orientation

Juin : décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement

Fin juin : résultats d'affectation puis inscription dans l'établissement. Des ressources en ligne à votre disposition

Pour préparer votre orientation et connaître les formations dans les établissements de votre académie, téléchargez votre guide Onisep "En classe de 3e préparer son orientation" depuis le site www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous

Pour tout savoir sur la voie professionnelle www.nouvelle-voiepro.fr

Pour rechercher une formation de la voie professionnelle www.nouvelle-voiepro.fr > Je choisis > Je cherche une formation



Gisèle JANVIER
Provisure

Téléphone :
05-59-06-04-44

Fax :
05-59-06-56-21

Mél :
pr.0640026f
@ac-bordeaux.fr

Adresse postale :
25 rue Louis Barthou
64110 Gelos



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Si vous avez des questions, des doutes, n'hésitez pas à contacter par mail Mme Hargoues-Turon, professeur principale, elle vous mettra en relation avec notre PSY-EN, Mme Moreau, qui organise des rendez-vous téléphoniques.

Toutes les équipes : enseignante, vie scolaire et de direction se mobilisent pour vous aider, vous et votre enfant pour répondre aux interrogations, aux difficultés quelles qu'elles soient. À ce propos, je vous invite à vous rendre souvent sur le site et/ou le Facebook du lycée mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité. De même, vous avez accès à des informations et vous pouvez communiquer avec les enseignants en vous connectant à Pronote avec vos identifiants parents.

En vue de la réussite de votre enfant et si près de l'échéance, je compte sur votre précieuse collaboration.

J'ajoute que toutes ces informations sont issues de la FAQ du ministère et qu'elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de toute modification.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



La Provisseure, Gisèle JANVIER

Gisèle JANVIER
Provisseure

Téléphone :
05-59-06-04-44

Fax :
05-59-06-56-21

Mél :
pr.0640026f
@ac-bordeaux.fr

Adresse postale :
25 rue Louis Barthou
64110 Gelos